



## Première société à obtenir la certification CE pour son biostimulant à base d'algue laminaire LAMINAVEG®



La nouvelle réglementation Européenne des matières fertilisantes publiée le 25 juin 2019\* donne désormais un cadre aux biostimulants.

Ce règlement légifère la mise en marché des matières fertilisantes et reconnaît enfin le segment des **biostimulants** via une certification par des organismes accrédités.

« Les biostimulants sont des fertilisants qui stimulent le processus de nutrition des végétaux indépendamment des éléments nutritifs qu'ils contiennent. »

**AGRIMER est la première société française à avoir obtenu la certification européenne pour son produit «LAMINAVEG®» (CE 2806).**

Cette reconnaissance est le fruit de nombreuses années de recherche et de développement.

**Seul biostimulant à base d'algue laminaire reconnu aujourd'hui, LAMINAVEG® est au cœur de tous les produits de la gamme AGROCEAN.**

La certification CE engage des critères de qualité, des règles sanitaires et d'étiquetage ainsi que des revendications normalisées.

**Les biostimulants certifiés CE permettent désormais de produire mieux en toute sécurité et en toute transparence.**

*\*Le 16 juillet prochain, le règlement européen 2019/1009 modifiant les règlements (CE) no 1069/2009 et (CE) no 1107/2009 et abrogeant le règlement (CE) no 2003/2003 rentrera en vigueur.*



## UN SAVOIR-FAIRE D'EXCELLENCE

Créée en 1992, la gamme **AGROCEAN** est composée de biostimulants foliaires à base d'algue laminaire pour la viticulture, l'arboriculture, les grandes cultures, les cultures légumières...

**Une expertise marine développée grâce à l'intégration totale de la filière** : récolte de la laminaire, séchage à basse température, recherche et développement, formulation, production et conditionnement.

**Implantée à Plouguerneau, sur les côtes du Finistère Nord, en Bretagne, AGRIMER se distingue par son ancrage territorial fort et sa proximité des zones de récolte d'une qualité de ressource inégalée.** La société a été labellisée « **Entreprise du Patrimoine Vivant** » (EPV) par le Ministère de l'économie le 1er octobre 2020 et valorise le savoir-faire d'excellence unique de la filière algues.

## LE LAMINAVEG®, UN BIOSTIMULANT D'ORIGINE MARINE

Au large de la Mer d'Iroise, site classé réserve mondiale de la biosphère par l'UNESCO, AGRIMER récolte l'algue *Laminaria digitata*. Cette grande algue brune pousse à 10 m de profondeur. La qualité et le brassage permanent des eaux garantissent la richesse moléculaire exceptionnelle de cette ressource.

Elle est ainsi naturellement **concentrée en principes actifs** (mannitol, laminarine, polyphénols, alginates, iode et fucanes) et possède des propriétés exceptionnelles.



# AGROCEAN

En partenariat avec  **Angibaud**  
INNOVATIONS & AGRIC. RESOURCING

## UN PROCEDE D'EXTRACTION UNIQUE

Notre process de fabrication exclusif associe une technologie de concentration aqueuse à la micronisation de laminaire pour créer le biostimulant ultra concentré : LAMINAVEG®.

## AGROCEAN, UNE GAMME COMPLETE

Le biostimulant certifié LAMINAVEG® est le cœur de nos produits. Ceux-ci sont ensuite enrichis en éléments minéraux pour créer une gamme experte de plus de 15 références dont la plupart sont utilisables en Agriculture Biologique.

Selon les cultures, les produits AGROCEAN contribuent à améliorer notamment la floraison et la fructification, la précocité, les rendements, la teneur en sucre et le système racinaire.

## ANGIBAUD, UN PARTENAIRE EXCLUSIF

ANGIBAUD, spécialiste de la valorisation des matières premières renouvelables pour l'agriculture, promeut en exclusivité l'ensemble de notre gamme AGROCEAN. Son expertise agronomique se concentre sur l'amélioration de la productivité des cultures adaptée aux besoins réels des plantes.

AGROCEAN a profité de la certification CE pour redessiner l'ensemble de son offre qui sera disponible dès le mois de Septembre prochain.



**AGROCEAN**  
[www.agrocean.com](http://www.agrocean.com)

En partenariat avec

  
**Angibaud**  
INNOVATION & AGRI-RESOURCING  
[www.angibaud.fr](http://www.angibaud.fr)